

## Compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2020

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le mercredi 7 octobre 2020 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Yvon DARNE, Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absent excusé : Georges BERINGER

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE

En début de séance Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur assiduité depuis le début du mandat.

Il propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

-demande de subvention au département pour CVM.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de délibérer sur ce point.

**1. Compte rendu de la séance du 16 septembre 2020 :** il est adopté à l'unanimité

**2. dossier DETR 2021 pour travaux de voirie**

Le Maire rappelle qu'en 2020, seuls les travaux de création de la réserve incendie Trintinhac, Malgascon ont été retenus dans le cadre de la DETR.

Le dossier relatif à la voirie n'ayant pas été retenu, il propose de le présenter à nouveau pour la DETR 2021.

Le devis réactualisé de l'entreprise CHEVALIER s'élève à 68 252 € HT pour un enduit bi-couches sur une longueur de 1750m à Azinières.

Afin de permettre aux entreprises de présenter des devis établis sur les mêmes bases, le Maire propose de faire réaliser un cahier des charges par le service d'ingénierie du Département ce que le conseil municipal approuve. Le conseil municipal à l'unanimité décide de présenter le dossier de voirie d'Azinières à la DETR 2021

**3. Appel à projet au titre du fonds 199 :**

Le montant maximum de la subvention peut s'élever à 20 000 euros et peut être cumulée à la DETR. Les travaux de voirie faisant partie des opérations éligibles, le Maire propose de présenter le dossier de voirie d'Azinières.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

**4. Biens de sections : paiement des taxes foncières:**

Le Conseil municipal autorise le mandatement des biens de section sur le budget communal pour un montant de 210 euros. En ce qui concerne Trintinhac et le Parry, ces deux sections disposent de revenus suite à des ventes, leurs taxes foncières seront donc réglées sur ces sections. Le maire rappelle qu'il serait possible juridiquement de transférer les biens des sections dans le domaine communal

**5. Réseau d'eau de la Morge :** en raison de la présence de CVM, il devra être refait à l'occasion des travaux d'assainissement du village. Le montant estimatif des travaux est de 75 808 € HT. qui pourrait être financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et de 20 % par le Département. Le Conseil municipal autorise le Maire à faire les demandes de subvention.

Le Maire apporte une précision quant aux futurs travaux d'assainissement de Flaghac et La Morge : Il indique qu'il serait nécessaire d'étudier la faisabilité financière du projet avec la trésorerie et demande à Chrstine PEGHAIRE de prendre contact avec celle-ci.

**6. Correspondant défense :** le conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Yvon DARNE pour assurer cette mission

**7. Achat d'un terrain à la Morge :** Le Maire rappelle que pour réaliser la future station d'épuration de la Morge, il est nécessaire d'acquérir le terrain cadastré C620 d'une superficie de 11a 65 ca appartenant à Madame DENEZE. Une estimation des domaines réalisée en 2013 s'élevait à 450 euros. Sur la parcelle ont été plantés 16 peupliers. Compte tenu de leur âge, l'expert forestier les a estimé à 30 euros par arbre soit 480 euros. Après différentes visites chez Madame DENEZE et discussion avec les adjoints, il a été décidé de lui proposer l'achat de son terrain et des arbres pour la somme de 1000 euros, les frais de notaire étant à la charge de la commune. Madame DENEZE, a accepté cette proposition. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à réaliser la transaction. Un rendez-vous est fixé le 20 octobre à 9h15 chez Maître BERTUCAT, notaire à Paulhaguet

**DIVERS**

Lors de la dernière réunion, une demande de subvention pour « solidarité paysanne » avait été présentée au conseil municipal. Renseignements pris, il s'avère que la Chambre d'Agriculture effectue les mêmes prestations. Le conseil municipal décide donc de ne pas donner suite.

Suite à la réunion avec la Région, l'achat d'un modulaire pour l'école pourrait être subventionné. Le Conseil municipal souhaite avoir un complément d'informations avant de se prononcer.

Les statistiques de consultation de la borne d'informations situées sur la place sont très satisfaisantes et en progression.

L'Association Sphères qui regroupe plusieurs corps de métiers dont l'association Cambouis cherche un local afin de s'installer sur le territoire de la commune

Un projet de Maison d'Assistants Maternels à l'initiative de 4 personnes est en cours sur la commune

Un courrier de l'AMF fait état des besoins énormes des communes sinistrées dans les ALPES MARITIMES ; Le conseil municipal considérant le caractère exceptionnel et grave de la situation propose une aide de 500 euros. Pour 7 Abstentions : Gilles BERINGER, Françoise DOUBLET, Jean-Claude TALLOBRE.

Après vérification par un appareil de mesure officiel, il s'avère que la vitesse sur la D21 à hauteur de St Georges d'Aurac est conforme.

Pour l'élagage des arbres entre l'Huguenot et Trintinhac et à Lesterisse, il sera nécessaire de louer une élagueuse à Sébastien VIGOUROUX.

L'exposition « Raconte-moi Louis de Cazenave » aura lieu à la salle des fêtes de Saint Georges d'Aurac en novembre. Les dates exactes seront précisées ultérieurement.

Il serait utile d'examiner le remplacement des lampes municipales par des lampes à led lors d'une prochaine réunion.

Malgré différentes démarches auprès de la commune de Chavaniac Lafayette concernant la future réserve incendie, aucune réponse claire et officielle n'a été reçue par la commune de St Georges d'Aurac.

La séance est levée à 23 heures.